

**Le procès-verbal a été traduit en français.
En cas de divergence, la version originale en allemand fait foi.**

Procès-verbal

Séance en ligne du Conseil des Suisses de l'étranger du 12 mars 2022 avec le système de visioconférence « Zoom »

1. Accueil, instructions concernant la séance, temps de parole, ordre du jour
2. Détermination du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2021
4. Informations du Comité et de la direction
 - 4.1. Prise de position de l'OSE
 - 4.2. Session d'hiver et de printemps du Parlement
 - 4.3. Suivi de la séance du 27.11.2021 : question bancaire et droits politiques
 - 4.4. Autres informations
5. Information et discussion avec les représentant-e-s du DFAE
6. Forum de discussion
 - 6.1. Situation des Suisses-ses en Ukraine
 - 6.2. Autres questions
- Affaires statutaires
7. Élection du président de séance (point 9 de l'ordre du jour)
8. Finances
 - 8.1. Approbation du compte d'exploitation au 31.12.2021
 - 8.2. Approbation du rapport de révision 2021 de BDO
 - 8.3. Élection de l'organe de révision
 - 8.4. Approbation du budget 2022
9. Décharge
 - 9.1. Au Comité
 - 9.2. À la Direction
10. Approbation du rapport annuel 2021 de l'organisation
11. Relations Suisse-UE : maintien de la libre circulation des personnes
12. Positionnement actuel et futur de l'OSE
 - 12.1. SWOT – résultats finaux suite au questionnaire envoyé aux délégué-e-s
 - 12.2. Priorités stratégiques 2025
13. Objectifs 2022 de l'OSE
14. Code de conduite du CSE et du Comité

Propositions individuelles

15. Groupes de travail du CSE
- 15.1. Création de groupes de travail du CSE : procédure
- 15.2. Demande de reconnaissance par le CSE

16. Groupe de travail « Représentation des Suisses de l'étranger au Parlement » (Constantin Kokkinos)

- 16 bis Demande de la délégation d'Israël du CSE
« Abandon de la dépenalisation de l'utilisation publique de symboles nazis »

17. Reconnaissance des organisations faïtières et d'une nouvelle association suisse à l'étranger
- 17.1. Organisation faïtière « Swiss Alliance Australia Inc. », Australie
- 17.2. Organisation faïtière « Swiss Society of New Zealand », Nouvelle-Zélande
- 17.3. Association suisse « Club Suizo de Medellin », Colombie
- 17.4. Association suisse « Swiss Group KH », Cambodge

18. Varia

Remarque : pour des informations plus détaillées, veuillez vous référer à l'enregistrement de la réunion disponible sur YouTube.

Lien vers la diffusion en direct le 12 mars 2022 : <https://youtu.be/dFg3icBnwTk>

1. Accueil, instructions concernant la séance, temps de parole, ordre du jour

Filippo Lombardi salue les personnes présentes et ouvre la séance du Conseil des Suisses de l'étranger. 86 déléguées et délégués se sont inscrits.

Les personnes ci-dessous se sont excusées et n'assistent pas à la séance :

Annette Aerni, Bolivie
Jérôme Benoit, Suisse
Jacques-Simon Eggly, Suisse
Remo Gysin, Suisse
Michael Helfenberger, Brésil
Christina Kallmeyer, Allemagne
Thomas Kottmann, Portugal
Isabelle Moret, Suisse
Robert Reich, Suisse
Monika Rügger, Suisse
Suzanne Schurmann, Canada
Suisse Tourisme (Martin Nydegger, Urs Eberhard et Federico Sommaruga)

Ariane Rustichelli procède à l'introduction technique pour la séance d'aujourd'hui. Celle-ci est diffusée en direct sur le canal YouTube et peut être suivie sous le lien indiqué ci-dessous.

Diffusion en direct : https://www.youtube.com/watch?v=p4Z7_Y3876s

Filippo Lombardi propose un temps de parole de 3 minutes pour les auteurs de proposition et de 2 minutes pour les participations aux discussions.

Décision

Le Conseil approuve, par 74 voix contre 1, le temps de parole de 3 minutes pour les auteurs de proposition et de 2 minutes pour les participations aux discussions.

Filippo Lombardi demande si le Conseil accepte l'ordre du jour.

Décision

Le Conseil approuve l'ordre du jour par 74 voix contre 1.

2. Détermination du quorum

Sur les 131 déléguées et délégués, 99 ayant le droit de vote ou leurs représentantes et représentants respectifs se sont connectés au début de la séance. Le quorum de 43 voix étant atteint, le Conseil est apte à prendre des décisions.

Les suppléantes et les suppléants des délégués ne peuvent voter qu'à condition de représenter officiellement un délégué ou une déléguée.

Décision

Le Conseil prend acte que le quorum est atteint.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2021

Décision

Par 77 voix et 1 abstention, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2021.

Andreas Feller-Ryf, Grande-Bretagne, pose la question de savoir si les séances ne peuvent pas être réparties sur deux jours. Filippo Lombardi répond que cela engendrerait des coûts (frais techniques, interprètes) sur deux jours.

4. Informations du Comité et de la direction

4.1. Prise de position de l'OSE

Processus simplifié pour les certificats de vie

La Caisse suisse de compensation (CSC) améliore le processus de contrôle de vie par la mise en place d'échanges automatisés. Cela simplifiera la procédure pour une grande partie des ressortissant·e·s suisses qui perçoivent une rente AVS/AI.

Jusqu'à présent, tous·tes les assuré·e·s percevant une prestation AVS/AI devaient envoyer à intervalles réguliers un certificat de vie à la CSC afin de bénéficier du versement de leur rente sans interruption. Ce processus fastidieux, tant pour la CSC que pour les assuré·e·s, sera simplifié dès cette année par l'introduction d'échanges automatisés entre les différentes administrations, y compris le DFAE.

L'OSE a informé les délégué·e·s du CSE et les membres des associations suisses de cette procédure simplifiée dans son e-mail daté du 26 janvier 2022. Celle-ci est le fruit d'une étroite collaboration avec la CSC, qui guide l'OSE depuis 2019, afin de trouver une solution au problème actuel. Début 2022, la CSC a lancé une campagne d'information qui s'étalera sur toute l'année 2022. Tous·tes les assuré·e·s seront informé·e·s personnellement. L'OSE demande de transmettre ces informations à d'autres cercles intéressés si nécessaire.

Projet de mémorial pour les victimes suisses du national-socialisme

Le groupe de travail a remis son rapport sur le projet « Un mémorial pour les victimes du national-socialisme » à la Confédération à l'automne 2021. Cette dernière est désormais responsable de la mise en œuvre. Le travail du groupe de travail est donc terminé. Il oeuvrera désormais en coulisse et se tiendra à disposition en cas de besoin afin de transmettre le savoir-faire existant.

Filippo Lombardi remercie l'ancien président de l'OSE, Remo Gysin, et le délégué du CSE, Erich Bloch, pour leur précieuse collaboration à ce projet.

Décision fédérale sur l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (AIA) avec d'autres États partenaires à partir de 2023/2024

L'OSE a pris position sur l'échange automatique d'informations. Le projet envoyé en consultation concerne directement les Suisses·ses de l'étranger, car ceux-ci sont domicilié·e·s dans les États concernés par cet accord.

Dans l'échange d'informations actuel, il s'agit d'étendre la réglementation existante à d'autres États partenaires : Équateur, Géorgie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Maroc, Moldavie, Monténégro, Nouvelle-Calédonie, Ouganda, Thaïlande et Ukraine.

L'OSE se félicite de cet échange automatique d'informations et considère les accords signés comme un pas important vers davantage de transparence.

4.2. Session d'hiver 2021 et session de printemps 2022 du Parlement

Le petit-déjeuner de l'Intergroupe parlementaire « Suisses de l'étranger » a eu lieu lors de la session d'hiver 2021, le 1^{er} décembre. Les principaux thèmes abordés ont été notamment :

- Naturalisation et maintien de la double nationalité.
- Relations de la Suisse avec l'UE et maintien des relations bilatérales.
- Pandémie de Covid-19 : conséquences et besoins des Suisses·ses de l'étranger.
- Maintien des relations bancaires et financières avec la Suisse : une nouvelle solution avec l'entreprise du secteur de la fintech Yapeal.

Le petit-déjeuner de l'Intergroupe parlementaire « Suisses de l'étranger » a eu lieu lors de la session de printemps 2022, le 2 mars. La session se poursuit jusqu'au 18 mars. Les principaux thèmes abordés ont été notamment :

- Droit de vote à partir de 16 ans : important pour les jeunes Suisses·ses de l'étranger.
- Assurances sociales : enquête auprès des Suisses·ses de l'étranger – Collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) afin d'obtenir des suggestions pour le groupe de travail du CSE « Assurances sociales ». En outre, le dialogue avec la direction de l'OFAS sera à nouveau recherché.
- Relations Suisse/UE : demande au Conseil fédéral d'intégrer l'OSE dans le processus de consultation dès le début des nouvelles discussions.

4.3. Suivi de la séance du 27.11.2021 : question bancaire et droits politiques

Filippo Lombardi donne des informations sur la collaboration avec Yapeal. Le partenariat avec Yapeal, une entreprise du secteur de la fintech, est en place depuis le 1^{er} décembre 2021. Suite à la publication d'un article très négatif sur la situation financière de Yapeal sur la plateforme « *Inside Paradeplatz* », l'OSE a cherché le dialogue avec Yapeal.

Lucas Metzger indique qu'un journaliste a fait des recherches insuffisantes et a mal interprété le contexte. Yapeal a dépensé beaucoup d'argent pour acquérir des client·e·s. La société a modifié son modèle d'acquisition de la clientèle. À la place d'un système B2C (contact direct avec la clientèle), elle a introduit un système B2B4C (contact indirect avec la clientèle par la conclusion de partenariats). Abacus, un partenaire important de Yapeal, est devenu actionnaire. Abacus distribue un système de comptabilité très répandu en Suisse et utilisé par les PME.

Lors de sa séance du 5/10 février 2022, le Comité a discuté en détail de la manière de procéder dans cette affaire. Le 11 février 2022, l'OSE a rencontré le CEO de Yapeal, Thomas Hilgendorff, et Werner Vontobel, un membre du conseil d'administration, pour des entretiens. Ceux-ci ont révélé que Yapeal traverse une situation financière difficile. Yapeal a omis d'informer son personnel du changement prévu dans l'acquisition de la clientèle. Les collaborateurs et collaboratrices se sont alors adressés à Lucas Hässig, éditeur de « *Inside Paradeplatz* ».

Il est important de savoir que Yapeal n'est pas une banque, mais un prestataire de services de paiement. La société ne propose pas de services de banque privée. L'offre permet de régler des factures. Yapeal n'est pas non plus soumise à la protection des déposants. Les fonds ne sont pas garantis, comme c'est généralement le cas pour les banques. Yapeal est toutefois soumise à l'autorité de surveillance des marchés financiers, la Finma. Pour l'instant, Yapeal n'est active que dans les pays voisins de la Suisse. Mais une extension à d'autres pays est prévue. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur une liste auprès de Yapeal.

Yapeal est un partenaire de l'OSE comme tous les autres. Nous recevons pour cela un montant de CHF 50 000.- Tout partenariat comporte un risque.

Alexandra De Mello, Singapour, aimerait savoir s'il n'y a pas de risque à travailler avec des entreprises qui ont des difficultés financières, ce qui pourrait nuire à la réputation de l'OSE.

Lucas Metzger indique que la situation financière de Yapeal est saine et que l'entreprise n'a pas de difficultés financières. Cette information est basée sur une fausse rumeur diffusée par les médias (plateforme « *Inside Paradeplatz* »).

Filippo Lombardi ajoute que la décision du Comité est claire. Il s'agit d'un partenariat de sponsoring. Après avoir examiné la question, le Comité est arrivé à la conclusion que le risque est calculable.

Ivo Dürr, Autriche, indique qu'il a pris contact avec Yapeal. Leur offre est très intéressante. Comme mentionné, l'utilisation du service n'est possible que pour les pays voisins. Depuis l'étranger, il n'est pas possible de transférer de l'argent sur un compte suisse. Les virements ne sont possibles qu'à l'intérieur de la Suisse.

Antoine Beliaeff, Canada, aimerait savoir si le partenariat avec Yapeal est exclusif. Ils proposent des prestations déjà proposées par d'autres banques. Il faudrait chercher d'autres partenaires (Revolut) qui couvrent d'autres pays.

Lucas Metzger indique que le partenariat avec Yapeal n'est pas exclusif. D'autres banques peuvent être intégrées à tout moment. Actuellement, c'est le cas de la BCGE.

L'OSE est ouverte à d'autres partenariats avec des banques et des prestataires de services de paiement. Yapeal est actuellement la seule entreprise à proposer une solution de paiement numérique.

Rencontre de la Conférence des Chanceliers d'État du 17 mars 2022 à Neuchâtel

Suite à des contacts avec la présidente de la Conférence suisse des Chanceliers d'État (CCE), Barbara Schüpbach-Guggenbühl, qui a participé à la séance du CSE du 27 novembre 2021 en tant qu'intervenante, l'OSE a été invitée à participer à la Conférence suisse des chanceliers d'État du 17 mars 2022 sur le thème « Envoi des documents de vote aux Suisses de l'étranger ». Ariane Rustichelli y participera pour l'OSE.

L'OSE aura ainsi l'occasion unique d'adresser directement ses demandes aux personnes compétentes. Le Comité propose à la Conférence des Chanceliers d'État de créer un groupe de travail afin de mieux aborder le dossier des droits politiques des Suisses·ses de l'étranger. Ce groupe de travail devrait être composé de représentant·e·s de l'OSE, des cantons et de la Chancellerie fédérale. L'OSE est la seule institution qui s'engage pour l'introduction du vote électronique.

4.4. Autres informations

Le 98^e congrès aura lieu du 19 au 21 août 2022 à Lugano sur le thème « Quels défis pour notre démocratie ? ».

Après la séance du CSE du 19 août 2022, un apéritif marquera l'ouverture du congrès. Les parlementaires, qui participeront à ce moment-là à un tournoi de football à Lugano, y seront invité·e·s. Le samedi 20 août 2022, un échange aura lieu avec des invité·e·s. Le président de la Confédération Ignazio Cassis prendra la parole au nom du Conseil fédéral. Une délégation de jeunes sera également reçue. Certains partis ont déjà confirmé leur participation et seront présents au congrès avec un stand d'information. Le dîner de clôture aura lieu le samedi soir et une excursion sur le Monte Generoso sera organisée le dimanche.

5. Information et discussion avec les représentant·e·s du DFAE

Johannes Matyassy, secrétaire d'État adjoint et directeur de la Direction consulaire DC, ainsi que Monsieur Laurent Perriard, directeur adjoint DC et responsable des Suisses·ses de l'étranger, sont en ligne.

Covid-19

La pandémie de Covid-19 n'est toujours pas maîtrisée et reste présente dans de nombreux pays. La situation est très variable dans le monde.

Crise en Ukraine

La crise actuelle en Ukraine est très préoccupante. Le Conseil fédéral a convoqué une réunion extraordinaire le 24 février 2022 et a fermement condamné l'attaque. Le DFAE est actuellement très occupé par cette crise. Les Suisses·ses de l'étranger enregistré·e·s peuvent être informé·e·s relativement facilement dans les pays. L'application Travel Admin se révèle ici une fois de plus précieuse et utile. Une évacuation par avion n'est actuellement pas possible. Certaines personnes ont pu être évacuées par le train. Les attentes vis-à-vis du DFAE sont grandes. Il ne peut toutefois pas toutes les satisfaire. L'ambassade suisse en Ukraine a entre-temps été fermée. Actuellement, le DFAE est en train de mettre en place une ambassade provisoire en Moldavie. Les services consulaires sont proposés depuis Bucarest, avec le soutien intensif de Berne. La pandémie de Covid-19 et la crise ont mis en évidence la nécessité de faire preuve d'une plus grande responsabilité personnelle. En premier lieu, chaque personne devrait donc essayer de se prendre en charge elle-même. Le DFAE a eu des conversations téléphoniques et des e-mails difficiles à ce sujet et a atteint ses limites.

Projet « Aging abroad »

Une campagne d'information sur le projet sera lancée cette année.

Application mobile pour les Suisses·ses de l'étranger

Les travaux sur cette possibilité de communication avancent comme prévu. L'application est conçue comme un complément aux prestations déjà existantes de l'OSE et de Swissinfo. La plateforme facilite le réseautage des Suisses·ses de l'étranger. L'application sera disponible d'ici la fin de l'année. De plus amples informations suivront lors du congrès de Lugano.

Retours au pays

Le conseil pour les retours en Suisse sera remanié. Le site internet a été optimisé et adapté. La Thaïlande et la Nouvelle-Zélande sont des pays très prisés par les expatriés. Les dossiers seront retravaillés.

Certificats de vie

Les certificats de vie sont nécessaires pour vérifier qu'aucune rente n'est versée à des personnes décédées. Depuis cette année, la procédure est simplifiée. Les données entre les services compétents sont échangées automatiquement. Les informations du registre des Suisses·ses de l'étranger ont été reconnues et permettent ainsi l'échange. La Caisse suisse de compensation (CSC) donnera régulièrement des informations sur ce sujet en 2022 et effectuera également des contrôles aléatoires.

Vote électronique

Les travaux à ce sujet sont en cours, conformément aux directives du Conseil fédéral de 2021. Le cadre du processus est défini et devrait être prêt d'ici la fin 2022. La Chancellerie fédérale et les cantons sont compétents en la matière. Certains cantons ont déjà fait part de leur intérêt pour effectuer des tests avec le nouveau système de la Poste. Cette année, un autre projet pilote est prévu avec l'envoi des documents de vote par voie postale normale et par courrier diplomatique. Laurent Wehrli a déposé une motion pour permettre l'envoi des documents d'élection et de vote par e-mail. Le DFAE s'engage dans ce sens. De nombreuses questions à ce sujet restent toutefois en suspens et doivent être clarifiées.

Échange avec les communautés

Le contact direct avec les communautés à l'étranger est essentiel et important pour le DFAE. Johannes Matyassy et Laurent Perriard participeront à différentes manifestations durant l'année en cours.

Statistiques actuelles des Suisses·ses de l'étranger

Chaque année en avril, l'Office fédéral de la statistique publie les chiffres actuels des Suisses·ses de l'étranger. On peut déjà constater qu'en 2021, il y a eu une nouvelle augmentation de 1,5 % par rapport à 2020.

Convention de prestations

La convention de prestations est renouvelée tous les quatre ans. Elle régit la collaboration entre l'OSE et le DFAE. La convention actuelle date du 1^{er} décembre 2021. Johannes Matyassy remercie chaleureusement le président et la direction pour l'agréable collaboration.

6. Forum de discussion

Josef Schnyder, Thaïlande : De nombreux Suisses·ses âgé·e·s vivent en Thaïlande. La Thaïlande souhaite désormais que ces personnes souscrivent une assurance maladie. Les personnes âgées ne peuvent plus s'assurer ultérieurement dans l'assurance de base d'une caisse maladie suisse. Or, ces personnes ont versé leurs primes en Suisse pendant des années. Il est donc injuste que lorsqu'elles émigrent à l'âge de la retraite, elles ne puissent plus en bénéficier. Est-il possible de conclure une convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Thaïlande ?

Johannes Matyassy explique que le problème a été identifié. Un voyage en Thaïlande était prévu, mais n'a pas eu lieu en raison du conflit en Ukraine.

Andreas Feller-Ryf, Grande-Bretagne, suit le développement de l'application pour les Suisses·ses de l'étranger en tant qu'utilisateur bêta. Celle-ci est très prometteuse. Les contacts avec l'ambassade et la prise de rendez-vous peuvent être organisés en ligne.

AVS facultative : la Grande-Bretagne ne fait plus partie de l'UE depuis le Brexit. Toute personne qui émigre en Grande-Bretagne peut s'assurer à l'AVS facultative. Toute personne qui a vécu dans l'UE un an avant le Brexit ne peut plus s'assurer. De même, toute personne qui a vécu un an dans l'UE et qui émigre ensuite aux États-Unis ne peut plus s'assurer. Existe-t-il une solution transitoire pour ces personnes et des discussions sont-elles prévues ?

Johannes Matyassy indique que la représentation sur place en Grande-Bretagne s'occupe de ce problème. Il va prendre contact avec l'ambassade.

Rolf Blaser, Sri Lanka, aimerait savoir si de plus amples informations sont disponibles sur le projet « *Aging abroad* ».

Johannes Matyassy : le projet a été lancé en 2021; il est en cours. Un document contenant des informations sera élaboré et mis en ligne sur le site web du DFAE.

Peter Ehrler, Nouvelle-Zélande : se renseigne sur les rapports nationaux.

Johannes Matyassy : les rapports nationaux sont retravaillés. Un concept a été élaboré. Les premiers rapports selon le nouveau concept sont mis en ligne pour la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande sur le site du DFAE.

Vivre et travailler en Nouvelle-Zélande :

https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/AuslandschweizerinnenundAuslandschweizer/dossier-auswandern/leben-und-arbeiten-neuseeland_FR.pdf

Vivre et travailler en Thaïlande :

https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/AuslandschweizerinnenundAuslandschweizer/dossier-auswandern/leben-und-arbeiten-thailand_FR.pdf

6.1. Situation des Suisses·ses en Ukraine

Filippo Lombardi explique que l'OSE est en contact étroit avec le DFAE et s'engage pour un échange rapide d'informations. Elle a mis en ligne sur son site web, sur la plate-forme swisscommunity et sur les réseaux sociaux les informations du DFAE pour les Suisses·ses vivant en Ukraine. Une liste des délégué·e·s du CSE et des associations suisses dans les pays voisins de l'Ukraine a également été mise en ligne, faisant état de la nécessité de soutenir autant que possible les ressortissant·e·s suisses qui souhaitent quitter l'Ukraine ou la Russie par voie terrestre.

L'OSE remercie tous·tes les Suisses·ses de l'étranger pour leur aide sous quelque forme que ce soit et pour leur solidarité envers les réfugiés d'Ukraine.

6.2. Autres questions

Pas d'autres questions.

Affaires statutaires

7. Élection du président de séance (point 9 de l'ordre du jour)

Le règlement de l'OSE prévoit à l'article 9. e) que les délégué·e·s octroient une décharge au Comité et à la Direction. Jean-Pierre Stern, membre de l'intérieur du CSE, va présenter le point 9 de l'ordre du jour « Décharge ».

Décision

Le Conseil approuve par 72 voix et 6 abstentions que Jean-Pierre Stern soit élu président de séance pour le point 9 de l'ordre du jour « Décharge ».

8. Finances

8.1. Approbation du compte d'exploitation au 31.12.2021

Lucas Metzger présente le compte d'exploitation et remercie le CSE d'avoir fait preuve de compréhension pour la mise à disposition tardive de tous les documents. Le passage aux Swiss GAAP RPC a pris beaucoup de temps et les travaux n'ont pu être achevés que peu de temps avant la séance d'aujourd'hui.

La colonne « Comptes annuels 2020 au 31.12.20 » a été préparée selon les Swiss GAAP RPC afin de pouvoir comparer les chiffres avec l'année 2021.

Les comptes annuels sont répartis par secteur. Outre les domaines autonomes « Mission de base », « Revue Suisse », « Service des jeunes », « Manifestations/Prestations », il existe une colonne « Généralités ». Ces coûts concernent notamment le personnel et l'infrastructure. Ils sont répartis selon des clés définies et affectés aux autres secteurs.

Jeannette Seifert-Wittmer, États-Unis, aimerait savoir quel partenaire stratégique a été supprimé dans la colonne « Communication ».

Ariane Rustichelli : Il s'agit de l'entreprise Tissot (distribution de montres). Il y a eu ici un changement du montant du sponsoring en un don en nature.

Décision

Le Conseil approuve le compte de résultat au 31.12.2021 par 64 voix contre 2 et 13 abstentions.

8.2. Approbation du rapport de révision 2021 de BDO

Lucas Metzger : BDO a effectué la révision. Il n'y a aucune restriction. Le rapport de révision 2021 a été discuté au sein de la commission des finances.

Le rapport de révision 2021 sera signé dès qu'il aura été approuvé par les délégué·e·s du CSE. Les membres de l'organe de révision BDO ne participent pas à la séance du CSE, car les délégué·e·s ont transmis cette affaire au Comité et à la commission des finances.

Décision

Le Conseil approuve le rapport de révision 2021 de BDO par 54 voix et 20 abstentions.

8.3. Élection de l'organe de révision

Le mandat de l'organe de révision pour l'année 2022 doit être reconfirmé.

Décision

Le Conseil approuve la nomination de BDO en tant qu'organe de révision pour l'année 2022 par 75 voix contre 3 et 2 abstentions.

8.4. Approbation du budget 2022

Lucas Metzger présente le budget. Le résultat est une perte annuelle de CHF 76 900.- Il faut tenir compte de l'augmentation du budget du personnel. Le CSE a confié à l'OSE le mandat de renforcer la présence sur les réseaux sociaux ainsi que les activités de marketing. L'OSE dispose de réserves suffisamment importantes pour pouvoir se permettre ce déficit. Elle est bien positionnée sur le plan stratégique. Le déficit peut être bien amorti grâce aux réserves.

Le passage aux Swiss GAAP RPC permet d'identifier les problèmes en amont. Il apparaît donc clairement que le Service des jeunes est déficitaire avec CHF 186 154.-

Filippo Lombardi : Il est possible de déposer une demande de fonds pour des projets spéciaux auprès du DFAE. Ceci dans la perspective d'un Service des jeunes déficitaire. La question se pose de savoir si le Service des jeunes et ses offres peuvent être maintenus. Les aides financières sont constantes et d'un montant élevé. L'OSE propose des camps de jeunesse à partir de 15 ans. La Fondation pour

les enfants suisses à l'étranger (FESE) organise des camps de jeunesse jusqu'à 14 ans. L'OSE et la FESE rencontrent les mêmes problèmes. L'augmentation des coûts ne peut être intégralement répercutée sur les parents. Le Comité se penchera sur cette question cette année.

Antoine Belaieff, Canada, est prêt à renoncer au remboursement des frais au profit de l'OSE.

Filippo Lombardi le remercie pour sa proposition, mais explique que l'indemnité des délégué·e·s du CSE est plutôt basse et qu'elle mériterait d'être augmentée. Le versement doit être maintenu. Swiss GAAP RPC montre clairement que ce ne sont pas les organes de l'OSE qui génèrent des coûts, mais le Service des jeunes, dont les coûts augmentent et ne peuvent être répercutés.

Sonja Lengning, Allemagne, suggère que les coûts soient répercutés en cas d'augmentation des prix. À terme, les camps de la jeunesse subventionnés ne peuvent plus être rentables. Il faut que davantage de personnes financent elles-mêmes les camps.

Ariane Rustichelli explique qu'avec la nouvelle présentation selon Swiss GAAP RPC, le Service des jeunes prend désormais en compte, en plus des coûts connus, les coûts d'autres domaines (p. ex. communication). Une augmentation des coûts pour les camps n'est pas une option, car il faut permettre au plus grand nombre de personnes possible d'y participer. Des coûts plus élevés constitueraient un frein, car nombreux seraient ceux qui ne pourraient plus se permettre de participer aux camps.

Décision

Le Conseil approuve le budget 2022 par 67 voix contre 2 et 9 abstentions.

9. Décharge

9.1. Au Comité

Le règlement de l'OSE prévoit à l'article 9. e) que les délégué·e·s octroient une décharge au Comité.

Décision

Le Conseil octroie par 66 voix et 7 abstentions la décharge au Comité pour l'année 2021.

9.2. À la Direction

Le règlement de l'OSE prévoit à l'article 9. e) que les délégué·e·s octroient une décharge à la Direction.

Décision

Le Conseil octroie par 65 voix contre 1 et 7 abstentions la décharge à la direction pour l'année 2021.

10. Approbation du rapport annuel 2021 de l'organisation

Le sommaire du rapport annuel 2021 est disponible. Il est en cours de préparation graphique pour la publication.

Décision

Le Comité approuve le rapport annuel 2021 par 81 voix et 2 abstentions.

11. Relations Suisse-UE : maintien de la libre circulation des personnes

Filippo Lombardi : le Conseil fédéral a une nouvelle stratégie et souhaite reprendre les discussions avec l'UE par domaine et non de manière globale. Cela ne correspond toujours pas au point de vue de l'UE qui mise sur un accord-cadre institutionnel.

L'OSE a reçu une lettre de l'organisation Operation Libero, qui va lancer une initiative populaire pour relancer les discussions entre la Suisse et l'UE après l'interruption des négociations sur l'accord-cadre.

Ces dernières semaines, il ne s'est pas passé un jour sans que des représentants de l'éducation, de la recherche, de l'économie ou de la société civile ne donnent des informations sur la situation et les conséquences négatives pour la Suisse et ses citoyen-ne-s. Il est donc important de clarifier les questions en suspens concernant la voie bilatérale, en faveur de laquelle l'OSE s'est toujours engagée ces dernières années.

Lors de sa réunion des 5 et 10 février 2022, le Comité a convenu de ne pas soutenir l'initiative d'Opération Libero, notamment pour deux raisons. Le texte présenté n'est pas un texte définitif. Mais surtout, l'OSE créerait un précédent en s'engageant en faveur d'une initiative populaire. Cependant, la question de la libre circulation restant un point central pour la majorité des Suisses-ses vivant dans l'UE, le Comité a décidé d'organiser une table ronde lors du congrès, le samedi 20 août 2022, avec des représentant-e-s des principaux partis fédéraux, de la Confédération et d'Opération Libero.

Lors du petit-déjeuner du 2 mars 2022 avec les membres de l'Intergroupe parlementaire « Suisses de l'étranger », il a été question que l'OSE dépose une demande officielle auprès du Conseil fédéral afin de pouvoir participer dès le début au processus de consultation. L'OSE pourra ainsi s'exprimer sur le contenu dès le début de la procédure et non pas seulement à la fin.

Laurent Wehrli : Le Conseil national n'a pas approuvé l'accord-cadre institutionnel. Un postulat sur les avantages et les inconvénients d'une adhésion à l'espace économique européen reste ouvert. Le Conseil des États se prononcera à ce sujet et le Conseil fédéral s'exprimera à son tour.

Le Conseil fédéral souhaitait informer les médias de sa décision concernant l'UE. La conférence de presse n'a pas eu lieu en raison des événements survenus en Ukraine. Les discussions avec l'UE doivent reprendre afin de discuter des possibilités. Il s'agit également de questions générales sur la recherche et les programmes Erasmus. Une majorité de la population soutient la reprise des discussions avec l'UE. Le maintien de l'approvisionnement en électricité est également un sujet important.

12. Positionnement actuel et futur de l'OSE

12.1. SWOT – résultats finaux suite au questionnaire envoyé aux délégué-e-s

Ariane Rustichelli : Une enquête a été envoyée en deux temps à 156 personnes (délégué-e-s et suppléant-e-s du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE)). Un premier e-mail a été envoyé le 16 novembre 2021, avec un retour des réponses pour le 23 novembre 2021. Un deuxième e-mail a été envoyé aux délégué-e-s le 2 décembre 2021, avec demande de réponse jusqu'au 20 décembre 2021. 83 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de participation de 53 %. Les réponses valident l'analyse SWOT réalisée par les membres du Comité lors de leur retraite des 23 et 24 octobre 2021, à une exception près : 55 % des personnes interrogées ont estimé qu'il n'y avait pas de faiblesse due à des « déficits structurels » au sein du secrétariat de l'OSE.

12.2. Priorités stratégiques 2025

L'OSE a l'intention d'utiliser ses ressources financières limitées dans le temps de manière ciblée pour renforcer et développer les relations entre les Suisses-ses vivant à l'étranger et la Suisse, ainsi que pour remplir au mieux ses quatre missions.

Les neuf priorités stratégiques ont été réparties en quatre domaines d'action stratégiques (représentation des intérêts, développement de l'organisation, fourniture de prestations et acquisition de ressources). Pour chacun de ces domaines, des objectifs stratégiques et des mesures ont été définis pour l'année 2025. Outre ces axes thématiques, de nombreuses autres tâches quotidiennes sont également traitées. Les objectifs 2022 ont également été définis sur cette base.

Décision

Le Conseil approuve les priorités stratégiques pour 2025 par 77 voix et 2 abstentions.

13. Objectifs 2022 de l'OSE

Décision

Le Conseil approuve les objectifs 2022 de l'OSE par 77 voix contre 2 et 1 abstention.

Filippo Lombardi : les objectifs stratégiques sont définis pour quatre ans. Ils sont redéfinis après cette échéance. Pour la législature 2025 du CSE, une nouvelle analyse SWOT sera élaborée dès le début.

14. Code de conduite du CSE et du Comité

Les grandes entreprises possèdent ce type de Code de conduite. Il est également utile à l'OSE. Le Code de conduite s'applique au Comité, au CSE et au secrétariat. Le CSE fonctionne comme un parlement. Tous les membres peuvent prendre la parole.

Jeannette Seifert-Wittmer, États-Unis, a constaté qu'une personne de Thaïlande postait des blagues inappropriées sur la plateforme community.

Ariane Rustichelli explique que l'utilisation de la plateforme community implique l'approbation des conditions générales au moment de l'inscription. La publication de telles blagues se situe dans une zone grise. Une personne peut être interpellée sur son comportement. Toutefois, son compte ne peut pas simplement être fermé.

Après un échange au sein du CSE, les modifications suivantes seront apportées au Code de conduite :

Point 3, deuxième paragraphe :

- Toute personne membre du Comité, du CSE ou du secrétariat de l'OSE qui enfreint... .
- Remarque : d'un point de vue purement juridique, il n'est pas possible de révoquer des délégué·e·s du CSE qui ont été élu·e·s à l'étranger. On veillera donc à ce que le contenu soit conforme aux statuts.
- Mesures disciplinaires : il convient de distinguer les sanctions administratives des sanctions pénales.

La version révisée du Code de conduite sera présentée aux délégués pour adoption lors de la séance du CSE du 19 août 2022.

Filippo Lombardi propose de renoncer à la pause prévue de 16h30 à 16h50 et de lever en contrepartie la séance plus tôt.

Décision

La majorité du Conseil est d'accord pour renoncer à la pause de l'après-midi.

Propositions individuelles

15. Groupes de travail du CSE

15.1. Création de groupes de travail du CSE : procédure

Filippo Lombardi informe les membres que le Comité a établi un « Règlement pour la constitution de groupes de travail reconnus du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) ». Les groupes de travail reconnus doivent être confirmés par le CSE et reçoivent un mandat. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de règlement régissant les principes de base tels que la constitution, les objectifs, le calendrier, la collaboration, etc. Néanmoins, des groupes de travail non officiels, qui ne sont pas reconnus par le CSE, peuvent toujours être constitués et sont encouragés par l'OSE.

Après un échange, les modifications suivantes seront apportées au « Règlement pour la constitution de groupes de travail reconnus du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) » :

Introduction, deuxième paragraphe

– « Lors de sa séance du ... » est supprimé.

C. Composition des groupes de travail, premier paragraphe

– « Elle doit en outre comprendre des représentant·e·s de différents pays et continents » : « et continents » est supprimé.

15.2. Demande de reconnaissance par le CSE

Décision

Le Conseil adopte le « Règlement pour la constitution de groupes de travail reconnus du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) » par 74 voix contre 1 et 6 abstentions.

16. Groupe de travail « Représentation des Suisses de l'étranger au Parlement » (Constantin Kokkinos)

Constantin Kokkinos informe les membres sur la situation actuelle. Le groupe de travail a été confirmé par le CSE en 2020, à la demande de l'ancien président de l'OSE, Remo Gysin. Le groupe compte actuellement 11 membres. Il a commencé ses travaux dans un cadre réduit et s'est élargi au fil du temps. Depuis novembre 2021, le groupe a tenu trois réunions virtuelles. Carlo Sommaruga, membre du Comité de l'OSE et Jana Maletic, responsable du Service juridique, human resources et services internes de l'OSE, ont également participé à certaines de ces réunions.

Le groupe de travail vise une nouvelle répartition ou la création de sièges supplémentaires pour les Suisses·es de l'étranger au Conseil national. Cette pratique est déjà courante et réglementée dans des pays comme la France et le Portugal. Selon un sondage du groupe de travail, l'acceptation au sein du Parlement suisse est plutôt faible en 2019.

Filippo Lombardi demande au groupe de travail de présenter ses conclusions sur la suite de la procédure lors de la séance du CSE du 19 août 2022.

Il remercie Constantin Kokkinos pour son engagement au sein du groupe de travail et pour ses explications.

16 bis Demande de la délégation d'Israël du CSE « Abandon de la dépenalisation de l'utilisation publique de symboles nazis »

Ralph Steigrad, Israël, informe les membres à propos de la demande déposée par la délégation d'Israël le 7 mars 2022 auprès du secrétariat. La délégation souhaite demander au Conseil fédéral et au Parlement d'ériger en infraction pénale l'utilisation publique de symboles nazis. Des débats ont déjà eu lieu au Parlement suisse les années précédentes, mais ils n'ont pas abouti. Pendant la pandémie de coronavirus, les déclarations antisémites ont presque doublé.

Le Conseil fédéral est en train d'examiner la possibilité d'interdire les symboles nazis. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a donné des informations à ce sujet le 11 mars 2022.

Filippo Lombardi indique que premièrement, le Comité était d'avis qu'il fallait prendre le temps d'en discuter en son sein et que, deuxièmement, le thème devait être abordé à nouveau lors de la séance du CSE en août 2022. Mais étant donné que Ralph Steigrad souhaite expressément que le vote ait lieu aujourd'hui, Filippo Lombardi demande au CSE s'il est d'accord pour voter et statuer sur la proposition « Abandon de la dépenalisation de l'utilisation publique de symboles nazis » lors de la séance d'aujourd'hui, ou s'il convient d'en parler lors de la séance du CSE du 19 août 2022.

Décision

Le Conseil accepte, par 40 voix contre 26 et 5 abstentions, de voter et de statuer sur la proposition « Abandon de la dépenalisation de l'utilisation publique de symboles nazis » lors de la séance d'aujourd'hui.

Décision

Le Conseil approuve la proposition « Abandon de la dépénalisation de l'utilisation publique de symboles nazis » par 51 voix contre 10 et 13 abstentions.

Le secrétariat est chargé de s'adresser au Conseil fédéral par une lettre officielle demandant d'ériger en infraction pénale l'utilisation publique de symboles nazis.

17. Reconnaissance des organisations faîtières et d'une nouvelle association suisse à l'étranger

17.1. Organisation faîtière « Swiss Alliance Australia Inc. », Australie

Décision

Le Conseil reconnaît par 71 voix et 2 abstentions l'organisation faîtière « Swiss Alliance Australia Inc. », Australie.

17.2. Organisation faîtière « Swiss Society of New Zealand », Nouvelle-Zélande

Décision

Le Conseil reconnaît par 71 voix et 1 abstention l'organisation faîtière « Swiss Society of New Zealand », Nouvelle-Zélande.

17.3. Association suisse « Club Suizo de Medellin », Colombie

Décision

Le Conseil reconnaît par 70 voix et 3 abstentions l'association suisse « Club Suizo de Medellin », Colombie.

17.4. Association suisse « Swiss Group KH », Cambodge

Décision

Le Conseil reconnaît par 68 voix et 4 abstentions l'association suisse « Swiss Group KH », Cambodge.

18. Varia

Aucun commentaire.

Prochaines séances du CSE

Les séances du CSE seront tenues aux dates suivantes :

- Vendredi 19 août 2022 au Palazzo dei Congressi à Lugano.
- Une séance virtuelle du CSE est prévue dans la deuxième moitié de novembre 2022. Le Comité décidera de la date exacte lors de sa séance du 4 juin 2022.
- Vendredi 17 mars 2023 à Berne.

La **rencontre avec l'Intergroupe parlementaire « Suisses de l'étranger »** et les délégué-e-s du CSE aura lieu la veille, le **jeudi 16 mars 2023** (durant la troisième et dernière semaine de la session de printemps).

Filippo Lombardi remercie tous-tes les participant-e-s pour la séance d'aujourd'hui et se réjouit de les revoir en août 2022 à Lugano.

La séance se termine à 16h45.

La rédactrice du procès-verbal

Le président

Sandra Jehle

Filippo Lombardi